

Définir un terme ou une expression

Sujet Procédés de terminologie

Objet du procédé Produire une définition d'un terme donné, la plus concise, claire et efficace possible pour faciliter la communication et l'apprentissage

Mots clefs aspect intentionnel, terminologie, définition, vocabulaire, dictionnaire, Praxeme, méthode, procédé

Référence **PxPCD-14a**

État validé

Version 1.1.0

Date 20 août 2013

Auteurs, contributeurs Loïc DEPECKER, Dominique VAUQUIER

Relecteurs Thierry BIARD

Sommaire

1.	CONTEXTE D'APPLICATION DU PROCÉDÉ.....	3
2.	TERMINOLOGIE EMPLOYÉE DANS CE DOCUMENT.....	7
3.	COMPÉTENCES REQUISES.....	10
4.	MODE OPÉRATOIRE.....	10
5.	RÉSULTATS PRODUITS.....	12
6.	OUTILLAGE DU PROCÉDÉ.....	14
7.	APPROFONDISSEMENTS.....	14
TABLE ANALYTIQUE		17

Rappels méthodologiques

Dans le contexte de la méthode Praxeme, un *procédé* est « une façon de faire, un mode opératoire pour exécuter une tâche »¹. Il s'agit donc d'une prescription à un niveau individuel, par opposition au *processus* qui est une réponse méthodologique au niveau collectif.

Les fiches de procédés ne font pas référence à d'éventuels processus dans lesquels ces procédés pourraient intervenir, ceci afin de faciliter leur réemploi dans plusieurs contextes.

Protection du document

L'initiative pour une méthode publique repose sur le bénévolat et la mutualisation des investissements entre ses contributeurs. Elle vise à élaborer et à diffuser une méthode ouverte et libre de droits. Sa dynamique n'est possible que si cet esprit est maintenu à travers les utilisations des documents qu'elle met à disposition du public. C'est pourquoi les documents sont protégés par une licence « *creative commons* »² qui autorise l'usage et la réutilisation de tout ou partie d'un document du fonds Praxeme, sous seule condition que l'origine en soit citée. Les éventuels documents dérivés, qui reprennent du contenu de Praxeme, doivent s'appliquer à eux-mêmes les mêmes conditions, faire référence à la « *creative commons* » et porter les symboles idoines :



Actualisation de ce document

Pour obtenir la dernière version de ce document, se rendre sur le wiki du *Praxeme Institute*, à la page : <http://wiki.praxeme.org/index.php?n=Modus.PxPCD14a>.

L'historique du document

Indice	Date	Rédacteur	Contenu
0.0.0	21/08/2012	DVAU	Création de la fiche de procédé
0.1.0		LDEP, DVAU	Complément par Loïc
1.0.0	15/08/2013	LDEP, DVAU	Version finale pour publication
1.1.0	20/08/2013	TBI	
1.1.0	20/08/2013		Version actuelle du document

¹ Cf. rubrique Thesaurus sur le site du *Praxeme Institute* : <http://www.praxeme.org/index.php?n=Thesaurus.Procedure>.

² Voir la philosophie et le détail des licences sur : <http://creativecommons.org/>.



Pour suivre l'actualité de la méthode publique

- Mailing list
- Groupe LinkedIn
- Twitter

Pour participer aux travaux du Praxeme Institute

- Adhésion au *Praxeme Institute*

<http://wiki.praxeme.org/index.php?n=Chorus.Join>

1. Contexte d'application du procédé

1.1 Objet du procédé

a. But et motivation

Ce procédé « Définir un terme ou une expression » a pour but de :

« Produire une définition d'un terme donné, la plus concise, claire et efficace possible pour faciliter la communication et l'apprentissage. »

Définir est un acte fréquent que nous exerçons sans même y penser. Pourtant, du fait de l'importance des définitions dans la compréhension mutuelle et, donc, dans le bon fonctionnement de la communication, leur qualité ne peut pas être laissée au hasard. La terminologie, en tant qu'étude des termes et science dans laquelle entre l'art de la définition, nous apporte un éclairage et des préceptes que ce procédé veut mettre au service des praticiens.

b. Défauts qui affectent les définitions

Définir les termes que nous utilisons dans notre communication est un acte essentiel et lourd de conséquences. Souvent, nos définitions souffrent de défauts parce qu'elles sont produites sans la réflexion de la terminologie (de la science terminologique). Elles peuvent être inutilement lourdes, ce qui arrive quand on confond définition et description ou quand on insère dans la définition des prescriptions ou des préjugés liés à une pratique ou une doctrine. Le domaine d'application du concept s'en trouve alors réduit.

Un exemple de définition de « processus » :

« On appelle processus (process) un ensemble homogène d'activités liées à la fourniture d'un service ou d'un produit à un client interne ou externe, depuis l'expression du besoin jusqu'à sa livraison. »³

Nous jugeons cette définition « lourde » :

- d'abord formellement, parce qu'elle empile les groupes nominaux ;
- ensuite conceptuellement, parce qu'elle recourt à des notions tirées d'un domaine précis et, ce faisant, elle s'éloigne du concept plus général que le terme « processus » véhicule ;
- et enfin, lexicographiquement, parce que le segment « on appelle processus (process) un » est inutile pour la formulation d'une véritable définition de dictionnaire.

Quand ils produisent une définition, les spécialistes d'un domaine ont tendance à enfermer le concept dans un réseau de sens et de présupposés qui marque leur territoire et qui risque d'empêcher l'accès à des non-spécialistes.

On observe également des confusions entre les niveaux de représentation, du genre « la carte et le territoire⁴ ». Le tableau ci-dessous tente une typologie des erreurs de définition avec l'analyse de leurs causes et leur impact. De façon générale, ces défauts handicapent la communication interpersonnelle, ce qui, bien sûr, a toujours des conséquences néfastes, voire dramatiques (querelles de chapelles, conflits, impossibilité de coopérer sur le fond...). Le tableau ci-dessous tente une typologie des travers dont il faut se garder quand on rédige une définition⁵.

³ Luc BOYER, Noël EQUILBEY, Organisation, Théories et applications, Éditions d'Organisation, 1999.

⁴ Référence à la célèbre citation d'Alfred Korzybski.

⁵ Des exemples sont donnés dans la dernière section de ce document.

Figure 14a_1. Tableau des erreurs courantes dans la production de définitions

Erreur	Description	Causes possibles	Conséquences
Illustration plutôt que définition	Ou définition en extension partielle. On donne des exemples plutôt que de cerner le concept ⁶ .	On ne perçoit pas assez le concept derrière ses manifestations ; on n'arrive pas à isoler ses caractéristiques.	Ce type de définition ne résiste pas très longtemps : l'exemple devient obsolète, le concept inaperçu, la compréhension déficiente.
Confusion des plans de représentation	On mélange le concept, l'objet, le signe, la représentation...	On n'est pas assez attentif aux plans de la signification.	Carte / territoire
Description	Alourdissement inutile de la définition, ce qui arrive quand on confond définition et description.	On est dans l'accident, on n'a pas atteint l'essence.	Réduction de la portée ou du domaine d'application du concept.
Extension inadéquate	La définition peut s'appliquer à des objets qui sont en dehors de l'extension du concept. Inversement, elle exclut des objets qui devraient en faire partie.	Le concept fait difficulté du point de vue de son extension. Exemple : <i>téléinformatique</i> .	Imprecision de la définition.
Opérationnalisation	Le terme est défini au moyen de ses effets ou des applications de la notion.		La définition est alors liée à un contexte culturel ou opérationnel particulier et ne vaut que dans ce cadre.
Explication	La définition déborde et devient argumentation.	On poursuit la clarification du concept par une tentative pédagogique.	L'explication est certes utile, mais elle devrait être présentée en dehors de la définition. La définition doit se résumer en une seule phrase.
Biais	La définition est orientée par des présupposés culturels, corporatistes, idéologiques ou doctrinaux.	Motivations et intérêts s'expriment à l'occasion de la définition, plus ou moins conscients et masqués. L'intention de promotion se cache souvent derrière la définition et en détourne la vérité et la fonction. ⁷	La définition devient l'enjeu d'une lutte doctrinale. Elle peut initier des conflits.

⁶ Cf. [REY] sur la définition : « Le centre vital d'un dictionnaire de langue, l'essentiel d'un lexique terminologique reste, quelle que soit l'importance des exemples, la définition. On se souvient que Voltaire a écrit — et on n'a pas cessé de le citer — qu'« un dictionnaire sans exemples [était] un squelette ». Encore faut-il se souvenir que sans squelette, le plus beau corps ne serait qu'une informe méduse. »

⁷ Exemples : **Anguille** : « Poisson de rivière long & menu, de la figure d'un serpent, dont la peau est si glissante, qu'on ne la peut tenir dans les mains », Antoine Furetière, *Essai d'un Dictionnaire universel*, 1690. **Âne** : « Animal ordinairement de poli gris, lent, patient, avec de longues oreilles & de longues babines, et qui ne sert qu'à porter <...> à laver la tête d'un âne on y perd sa lessive <...> », Pierre Richelet, *Dictionnaire universel*, 1680.

c. Valeur apportée par le procédé

Pour éviter les défailances de la communication, nous avons besoin d'un langage clair et précis, largement compris et partagé. Un tel langage permet d'éviter les pertes de temps dues aux incompréhensions. Dans certains cas, il prévient aussi les conflits, car les croyances, les doctrines et les idées préconçues investissent nombre de définitions. L'exercice de la définition contribue donc à la clarté intellectuelle, préalable à la réflexion et à la communication.

L'application de ce procédé de définition permet de simplifier les définitions, de les réduire à l'essentiel. La clef est de pouvoir faire la part entre caractères essentiels et caractères non essentiels. Les définitions deviennent ainsi plus faciles à partager et à comprendre. Cette simplification a des effets bénéfiques sur la pédagogie et sur la communication, particulièrement dans les situations où coopèrent des spécialistes et des non spécialistes d'un domaine. Dans les contextes organisationnels complexes, elle permet aussi de faire converger les représentations et de bâtir un savoir commun, qui pourra être partagé par plusieurs entités et servir de socle à une perception commune.

1.2 Situations d'usage

Les définitions produites peuvent rejoindre des dispositifs documentaires comme de simples glossaires ou plus élaborés, des bases de connaissances ou des thésaurus. Elles peuvent également se loger dans toutes sortes de textes, quand le rédacteur a jugé bon de clarifier tel ou tel concept. Même dans ce dernier cas, on ne peut qu'encourager à rassembler ces définitions isolées dans un pot commun qui s'enrichira progressivement et garantira la cohérence de la terminologie⁸.

Le tableau ci-dessous indique quelques situations particulières dans lesquelles le procédé de définition trouve à s'employer.

Figure 14a_2. Quelques situations d'usage dans lesquelles s'applique le procédé de définition

Situation	Description	Commentaire
Exploration d'un domaine « métier »	Identification des concepts caractéristiques d'un domaine et définitions	Indispensable en préalable à toute transformation ou intervention significative
Établissement d'un « langage commun »	Travail de conciliation entre des vocabulaires partiellement concurrents	Pour faire converger les représentations de plusieurs entités organisationnelles
Innovation	Analyse des concepts en vue de dégager de nouvelles interprétations, pistes pour innover. Harmonisation des concepts.	Il s'agit de revenir à la source de nos concepts, de séparer les déterminations pour dégager l'essentiel ⁹ .
Développement de formations	Capture de la connaissance	Le souci pédagogique conduit à élaborer des définitions minimales, à la fois justes et faciles à comprendre. Caractère essentiel/caractère non essentiel.
Application au vocabulaire instrumental	Définition du méta-langage utilisé dans une discipline	C'est ce que nous faisons en fixant les concepts tels que processus ou service. Il s'agit alors d'un travail de méthodologie.

⁸ Sur ce point, se référer aux autres procédés terminologiques proposés par la méthode.

⁹ Par exemple, la notion de client et ses notions voisines (prospect) valent la peine d'être analysées. De nouvelles définitions de ces notions fondamentales, on pourra déduire de nouveaux comportements, voire de nouvelles approches commerciales.

1.3 Positionnement dans la méthode

a. Place dans le cadre de référence

La méthode Praxeme situe la terminologie dans l'aspect intentionnel, dont une des quatre sections est le « Vocabulaire »¹⁰. La méthode prescrit de fixer la terminologie de l'entreprise sous la forme d'un thesaurus, lequel relie les termes entre eux et fournit les définitions. L'aspect intentionnel et plus particulièrement le vocabulaire établissent en quelque sorte le « sas d'entrée » vers les modèles. Il recueille la perception intuitive et naturelle de l'entreprise et la met en forme pour son exploitation ultérieure.

b. Relations avec d'autres procédés

Le procédé de définition interagit avec d'autres procédés :

- les autres procédés terminologiques, naturellement ;
- certains des procédés de l'aspect intentionnel puisque le travail d'élucidation des valeurs, d'explicitation des objectifs et de définition des indicateurs appelle régulièrement un effort de définition des termes et concepts ;
- les procédés de modélisation.

Les éléments de modélisation formalisent les concepts. Une des exigences de la modélisation est de clarifier ces concepts, ce qui conduit naturellement à rechercher ou élaborer les définitions appropriées. Les activités de modélisation amènent donc, tout naturellement, à solliciter la discipline de la terminologie. La relation peut être plus complexe, comme montré dans le mode opératoire ci-dessous, puisque la modélisation clarifie les concepts et influe ainsi sur les définitions.

c. Posture

Praxeme distingue les deux postures d'analyse et de conception, qui s'appliquent à tous les aspects de l'entreprise¹¹.

Le procédé de définition intervient dans les deux cas :

1. Dans une posture d'analyse, le terminologue n'intervient pas sur le contenu sémantique et mettra plutôt l'accent sur les concepts – parfois latents ou implicites – que les usages linguistiques révèlent.
2. Quand il adopte la posture de conception, au contraire, le terminologue propose des définitions, soit pour aider à la convergence, soit pour simplifier et rendre plus générique et naturelle la définition. Il prend en compte, alors, le positionnement du terme dans un réseau plus large. Ce rôle lui est dévolu dans les cas où il s'agit de construire un nouveau vocabulaire, par exemple à travers un « langage commun » ou un dictionnaire de référence.

Le terminologue adopte l'une ou l'autre des postures à des moments différents. En tout cas, il le fait en toute connaissance de cause et ce choix doit être clair pour tous les participants à l'action. En effet, les conséquences et les attitudes dépendent énormément de l'intention qui préside au choix de la posture.

1.4 Conditions à respecter

Quelle que soit la situation dans laquelle on a recours à ce procédé, une condition préalable est la collecte des définitions éventuellement disponibles pour le terme. Il convient de vérifier si une définition normalisée (de type Afnor) ou officielle (terme publié au *Journal officiel*) n'a pas déjà été donnée, soit dans l'entreprise, soit à l'extérieur. Ainsi :

liseuse, n..

Domaine : Édition et livre-Informatique.

Définition : Appareil portable doté d'un écran et destiné au stockage et à la lecture des livres numériques ou des périodiques.

¹⁰ Voir le Guide général, réf. « PxMDS-01 » (Praxeme version 2).

¹¹ Voir le Livre blanc, réf. « SLB-02 » et ibid.

Note : On trouve aussi le terme « livre électronique ».

Voir aussi : livre numérique.

Équivalent étranger : e-book reader, electronic book reader, electronic reader, e-reader, reader.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « livre électronique » au Journal Officiel du 18 janvier 2005.

livre numérique

Domaine : Édition et livre.

Définition : Ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran.

Note :

1. Le livre numérique peut être un ouvrage composé directement sous forme numérique ou numérisé à partir d'imprimés ou de manuscrits.

2. Le livre numérique peut être lu à l'aide de supports électroniques très divers.

3. On trouve aussi le terme « livre électronique », qui n'est pas recommandé en ce sens.

Voir aussi : liseuse.

Équivalent étranger : *e-book*, *electronic book*.

La posture d'analyse sera caractérisée par une grande tolérance et la valorisation des glossaires qui auront été recueillis. Le facteur clef de succès réside dans la qualité d'écoute.

En conception, la situation est différente : le terminologue pourra s'écarter des usages courants, de façon à améliorer la définition et augmenter la cohérence globale de la terminologie. Cet effort risque de l'amener à proposer des changements radicaux, auquel cas il lui faut mesurer la réceptivité de son auditoire. Il devra alors rechercher la légitimité en s'appuyant sur des sources incontestables, typiquement les vocabulaires standardisés.

En résumé, le préalable à la mise en œuvre de ce procédé est le recueil des définitions disponibles pour le terme, dans le champ d'intervention. Si la définition s'inscrit dans un effort de conception terminologique, alors il convient de vérifier qu'il y a bien un mandat, au moins une attente, pour un vocabulaire renouvelé.

2. Terminologie employée dans ce document

2.1 Terme, expression, lexème, dénomination, dénotation

a. Le terme comme signe

Terme : « Unité formée d'un signe linguistique (dit « désignation ») renvoyant à un concept. »¹²

Comme tout signe¹³, le terme conjoint deux faces :

- l'une physique, le mot, l'unité linguistique, support de la signification ;
- l'autre conceptuelle, contenu de signification.

La dénotation s'oppose à la connotation (voir, ci-dessous, à propos des usages). Cette distinction est essentielle dans le travail de terminologie. Le mode opératoire en tient compte.

b. Le terme dans la terminologie

Terme : « Nom correspondant à une notion au sein d'un ensemble structuré (une terminologie) »¹⁴

Cette définition du Grand Robert présente l'avantage de relier la notion de terme à l'approche plus large de l'élaboration terminologique. Le terme apparaît comme unité élémentaire d'un construit : le système des termes, glossaire, dictionnaire, thesaurus.

Lexème : unité minimale de signification appartenant au lexique.

Le lexème, entrée de la terminologie, peut donc être un mot ou un ensemble de mots, c'est-à-dire un terme ou une expression. Cependant, tous les mots ne sont pas appelés à faire partie de la terminologie, du moins au sens

¹² [DEPECKER] p. 182. Voir la bibliographie p. 15.

¹³ [ECO].

¹⁴ [ROBERT]

du produit « terminologie d'entreprise » ou « dictionnaire de référence ». Par exemple, l'expression « modèle d'entreprise » est un lexème et sera une entrée du dictionnaire méthodologique, car elle désigne un concept bien précis. « Modèle » et « entreprise » sont également des lexèmes que nous avons à étudier. En revanche, « de » ou sa forme altérée « d' », qui est pourtant un mot, ne sera pas considéré comme un lexème. En effet, du point de vue d'une terminologie professionnelle, il ne porte aucun sens, en dehors de sa fonction de liaison dans des expressions. De même, dans « compte à terme », « à » ne sera pas considéré comme un lexème, contrairement aux deux autres mots et à l'expression elle-même.

c. Les groupes de termes

Expression : assemblage de termes, considéré comme signe unique, constitué pour désigner un concept.

L'expression est forgée, le plus souvent, en l'absence de terme simple pour désigner le concept. Cela arrive quand un concept nouveau émerge.

Les expressions propres à un domaine d'étude peuvent tout à fait entrer dans la terminologie de ce domaine.

Exemples : « urbanisation de système d'information », « architecture d'entreprise », « clause de non-concurrence ».

d. En pratique

Il est à noter que ce ne sont pas tous les mots, ni toutes les sortes de mots, qui nous sont donnés à définir, mais principalement ceux qui désignent des objets du monde, des objets abstraits (par exemple, « contrat », « facture », « campagne ») ou des concepts opératoires (par exemple, « processus », « signature »). Ces termes rentrent dans la catégorie des « **dénominations** », de laquelle sont exclus les éléments tels que les articles, prépositions, verbes, adverbes...

Il est bon, toutefois, d'inclure dans la terminologie d'entreprise certains verbes et adjectifs qui accompagnent ces dénominations. La perception de la réalité en termes d'action est telle que la terminologie ne saurait écarter les verbes. Ils nomment les activités, les processus, les objectifs, les responsabilités, etc. À un niveau plus fin, beaucoup d'éléments de modélisation sont désignés par des verbes, comme, par exemple, les opérations sur les classes sémantiques ou logiciels. Il importe donc de fournir des définitions de ces verbes.

2.2 Définition, définir

[DEPECKER] : La définition linguistique « peut être considérée comme un micro-système constitué par l'énoncé des caractères du concept et des relations qu'ils forment entre eux. Ces caractères sont sélectionnés, dans l'énoncé qui les énumère, en fonction notamment du point de vue adopté, de la description recherchée, du degré de précision voulu, de la formulation retenue, de la culture considérée. »¹⁵

[REY] : « La définition, son nom l'indique, sert à délimiter, à indiquer les « fins », les bornes, les « termes ». Sa nature est complexe et sa théorie difficile. »

Définir consiste à dégager le contenu conceptuel d'un terme, sa signification.

Comme ce contenu est rarement unique ou univoque, définir conduit à s'intéresser aux usages du terme, voire à son histoire.

2.3 Description, décrire

On est souvent tenté, dans des définitions professionnelles, d'aller *au-delà* du concept pour en montrer les déterminations ou les applications, ou *en-deçà* pour le réduire à son usage particulier dans une discipline ou un champ d'étude. Ceci conduit à altérer la définition. Pour éviter ce travers, nous distinguerons entre la définition et la description. Nous imposerons ainsi à la définition de nous restituer le concept et que le concept, tandis que la description permettra de montrer le concept en action, appliqué à un certain domaine ou assorti de règles et d'interprétations qui débordent du concept strict.

Décrire consiste à rassembler, autour du concept, des caractères qui lui sont liés sans en faire strictement partie.

¹⁵ Voir [DEPECKER], pp. 68 et sq.

La description nous permet de prendre en compte la manifestation du concept et les contingences et accidents qui peuvent l'affecter. La description peut porter sur la mise en œuvre du concept, éventuellement dans des contextes délimités.

2.4 Sème, sémantique lexicale, analyse componentielle

Sème : unité de sens.

On dit aussi : **trait sémantique**. En anglais : « *semantic feature* »¹⁶.

Un terme peut véhiculer – et souvent véhicule – plusieurs unités de sens.

Analyse sémique ou **analyse componentielle** : analyse de la signification d'un signe, qui consiste à identifier et énumérer tous les sèmes qui la composent¹⁷.

Pour qualifier les sèmes, on distingue :

- dénotatif (ce que le sème désigne) / connotatif (ce qu'il peut évoquer) ;
- générique (ce qui appartient au genre, au concept supérieur) / spécifique (ce qui caractérise le concept).

2.5 Usage, connotation

Chaque terme se prête à de multiples usages, est l'enjeu d'intérêts et se plie à différentes manipulations. Ces phénomènes finissent par modifier le contenu sémantique du terme, donnant plus ou moins de relief à tel ou tel des sèmes que le terme véhicule, parfois inversant la signification¹⁸.

Dans le cadre de la terminologie d'entreprise, on s'intéressera aux usages qui peuvent être faits d'un même terme dans des communautés différentes. L'identification des connotations, des sèmes connotatifs, est un moyen de réconcilier des définitions concurrentes, issues d'usages différents.

2.6 Champ sémantique, champ lexical

Champ sémantique : « ensemble des significations d'un terme ou d'une expression ».

2.7 Terminologie

Terminologie = 1° « Ensemble des termes appartenant à un domaine d'activités, de connaissances, et correspondant à un système de notions »¹⁹ ; 2° « Science des vocabulaires et discours scientifiques et techniques ».

Terminologie d'entreprise : « Terminologie (au sens 1 ci-dessus) en usage dans une entreprise ».

Il est difficile de détacher l'acte de définir du reste du travail terminologique. En effet, définir consiste aussi – et essentiellement – à positionner le terme dans un ensemble de termes avec lesquels il entretient des relations conceptuelles. C'est ainsi que nous sommes conduits à utiliser des outils pour représenter les relations entre les termes, sans quoi l'art de la définition manquerait son objectif. Les définitions suivantes complètent donc la terminologie employée dans le procédé « Définir un terme ou une expression ».

Réseau sémantique : « ensemble de termes liés et des relations qu'ils entretiennent ».

Champ terminologique : « ensemble de termes dont les concepts sont en étroite relation. »²⁰

¹⁶ [DUCROT-TODOROV] p. 339.

¹⁷ Un très bel exemple d'analyse componentielle est donné, par exemple, dans [SCHOTT] p. 19 et sq.

¹⁸ Un exemple récent d'une telle inversion se trouve dans l'usage du terme « *people* » pour désigner les célébrités. Alors que le terme « *people* » signifie, dans son usage normal, « peuple » (le « *vulgus* » latin qui a donné « vulgaire »), la presse « *people* » s'intéressant essentiellement aux vedettes, ces dernières ont fini par être nommées par ce terme. Ce dernier reçoit donc une acception exactement inverse de son acception originelle.

¹⁹ [ROBERT], deuxième des trois définitions données à l'entrée « terminologie ».

²⁰ [DEPECKER] p. 181.

3. Compétences requises

3.1 Compétences pour bien définir

Le spécialiste de la définition est le **terminologue**. Ce dernier est le mieux placé pour élaborer la terminologie d'un domaine ou d'une entreprise. Cependant, rares sont les personnes qui font de la terminologie un métier.

Le **praticien** en entreprise, quels que soient son rôle et sa discipline, peut être amené à produire des définitions. Ce n'est généralement pas, pour lui, une tâche routinière et, s'il n'est pas sensibilisé aux conséquences et exigences de cet exercice, il risque fort de tomber dans les travers dénoncés dans la section 1, ci-dessus. Le procédé décrit ici l'aidera à les éviter. Ces quelques préceptes simples lui permettront de bien exprimer son savoir, avec les soucis de la clarté, de la rigueur et de la communication.

Les compétences minimales pour bien définir sont :

- la maîtrise de la langue courante, orthographe et syntaxe ;
- l'attention portée à la communication intersubjective ;
- une sensibilité aux usages de la langue et à ses dérivés ;
- la capacité à structurer des ensembles de concepts.

Ces compétences ne requièrent pas un entraînement particulier ; elles reposent plutôt sur une certaine vigilance à l'égard des phénomènes linguistiques, vigilance qui peut se préparer utilement par la lecture d'ouvrages de synthèse ou de vulgarisation dans le domaine de la linguistique.

3.2 Compétences complémentaires

Le modélisateur (surtout sémantique) doit maîtriser ce procédé

Certaines fois, la personne chargée de définir – disons : le terminologue – devra solliciter les secours du modélisateur pour débrouiller des systèmes conceptuels complexes ou pour trancher parmi des interprétations concurrentes. C'est surtout le modélisateur sémantique qui pourra alors intervenir.

4. Mode opératoire

4.1 Identifier et extraire les termes

Dans notre effort de clarification terminologique, deux points de départ sont possibles. Nous pouvons partir :

- soit d'un terme (c'est-à-dire de la forme linguistique dans une langue),
- soit d'un concept (idée que l'on se fait d'un objet).

Le plus souvent, au moment de définir, nous nous trouvons dans le premier cas. La nécessité d'une définition se fait jour quand des usages divergents entretiennent une certaine confusion qui finit par être perçue ou quand des interprétations s'opposent.

Cependant, le cas où nous partons du concept se présente aussi. Presque toujours, il apparaît dans des circonstances de changement et indique un moment de créativité. Notamment, en modélisation, l'effort de généralité amène à isoler des concepts par leur place dans la structure ; cette place définit un concept qu'il faut ensuite réussir à nommer.

4.2 Analyser la demande de définition et ses enjeux

Dans cette action, on part du concept.

Le terminologue doit être attentif aux facteurs qui ont provoqué la demande de définition. Ces facteurs révèlent des difficultés dans l'utilisation du vocabulaire, éventuellement des intérêts conflictuels et des dissensions profondes. Tout particulièrement, les termes liés à des enjeux disciplinaires ou interdisciplinaires sont susceptibles d'attiser les passions. Les querelles de vocabulaire recoupent souvent l'affrontement d'univers cognitifs ou de groupes sociaux qui se vivent, à tort ou à raison, comme irréconciliables. L'enjeu d'une définition peut donc prendre une dimension dramatique.

Sans cette analyse, le terminologue va au-devant de mauvaises surprises au moment de livrer sa définition.

4.3 Observer les usages du terme ou de l'expression à définir

Dans cette action, on part du terme.

Si l'analyse a montré que le terme se prêtait à plusieurs usages ou véhiculait plusieurs acceptions, il importe de les tenir présents à l'esprit avant de passer à la définition. Étudier les usages d'un terme aboutit à associer ses différentes acceptions à des situations particulières. Les contextes d'usage se caractérisent en termes de circonstances – situation matérielle ou temporelle –, de public concerné, d'organisation...

Cette étude permettra de dégager les connotations qui, parfois, embarrassent le terme et biaisent son contenu sémantique. Elle est une préparation pour pouvoir, ensuite, purifier la définition et la dépouiller des connotations implicites.

Au-delà de l'observation, le terminologue peut prendre la décision d'éliminer certains usages. En effet, certains des usages ou acceptions détectés peuvent être écartés, soit parce qu'ils sortent du périmètre étudié, soit parce qu'ils témoignent d'une dérive langagière ou cognitive que l'on veut décourager. La décision d'écarter un usage ne doit pas être prise à la sauvette : elle doit être documentée et justifiée. Il faudra en expliquer les raisons aux populations concernées.

4.4 Faire le point sur les définitions disponibles

Une fois les usages identifiés, le terminologue peut se tourner vers les ressources lexicographiques. Il les distinguera en fonction des groupes qui les alimentent ou les utilisent, et qui portent ces définitions ou usages. Il y a donc une relation à faire entre les sources et les communautés repérées par l'analyse précédente.

Parmi les ressources disponibles, on donnera la priorité aux plus ouvertes, publiques, répandues. Même pour des termes techniques ou des acceptions spécialisées données à des termes courants, on veillera à retrouver le sens premier qui, souvent, a donné lieu à une transposition analogique ou métonymique. On examinera donc :

- les dictionnaires de la langue courante ;
- les lexiques du domaine étudié ;
- les normes et standards éventuellement parus pour ce domaine ;
- les glossaires internes à l'entreprise (ou à l'entité qui demande la définition).

L'ordre de cette liste n'infère pas une quelconque séquence dans l'exécution du procédé. Il reflète plutôt une hiérarchie dans la légitimité : les premiers, touchant le plus grand nombre, ont le plus de chances de produire des définitions qui obéissent aux critères recherchés (voir à la section suivante). Les standards jouissent sans doute d'une grande légitimité ; malheureusement, les définitions qu'ils proposent ne sont pas toujours des plus heureuses et elles amplifient la dérive du vocabulaire vers des usages spécialisés, inaccessibles au profane.

4.5 Mener l'analyse componentielle

Proposer directement une définition est le meilleur moyen de voir échouer l'entreprise terminologique ! En effet, chacun possédant une connaissance intime de la (de sa) langue et se sentant habilité pour en parler, toute définition posée d'emblée se trouvera challengée par d'autres et, en l'absence de protocole pour maîtriser l'échange, le débat risque fort de tourner au dialogue de sourds. Pour éviter cette cacophonie stérile, la technique consiste à faire advenir les multiples déterminations d'un terme et du sens d'un terme. Cette technique, nommée analyse componentielle, consiste à décortiquer les différentes composantes de la signification du terme. Ces composantes sont les sèmes, unités élémentaires de sens. Les sèmes se regroupent en paquets au sein desquels ils sont plus ou moins fortement liés. Les paquets eux-mêmes peuvent être totalement disjoints, voire incompatibles quand le terme revêt plusieurs sens (les dictionnaires choisissent alors d'en faire plusieurs entrées ou, sous la même entrée, de numéroter les acceptions distinctes). D'autres fois, les paquets de caractères du concept entretiennent des relations nécessaires.

On s'aperçoit vite que cette analyse exhume une structure de la signification du terme, structure qui explique la différence des usages. À partir de là, le terminologue dispose du matériau pour bâtir sa définition, la proposer à son public et en négocier les orientations.

4.6 Proposer une définition

Une définition est généralement orientée vers un besoin particulier. Elle est, dans ce cas, nécessairement dépendante du point de vue que l'on choisit.

Une définition est une représentation linguistique d'un concept. Elle a pour but d'articuler les principaux caractères du concept décrit. Elle doit être nécessaire et suffisante, à savoir qu'elle doit contenir les caractères essentiels (ce qui caractérise l'essence). Elle doit donc être formulée en une seule phrase. Les caractères jugés moins essentiels peuvent être versés dans une note complémentaire, indépendante de la définition.

Pour rédiger une définition, il convient, d'abord, de sélectionner, en tout début de phrase, le définisseur le plus approprié pour la description du concept. Ce définisseur désigne généralement le concept immédiatement supérieur au concept décrit. C'est ce que la tradition nomme la règle du « genre prochain ». Le genre prochain intègre le concept décrit dans une classe particulière²¹. Ainsi, la définition de pommier peut être, d'un point de vue général, un « arbre fruitier qui produit des pommes ». Le genre proche de pommier étant ici arbre fruitier. À son tour, le genre proche d'arbre fruitier est arbre, etc.

On peut, à partir de là, formuler selon le point de vue adopté, des « différences spécifiques », à savoir les caractères qui distinguent, par rapport à d'autres, l'objet ou le concept décrit.

La définition n'a pas besoin de reprendre le terme à définir, elle peut se limiter au prédicat définissant et se présenter sous la forme :

< terme > : < terme désignant le genre prochain > < 1^{ère} différence spécifique >, [< 2^{ème} différence spécifique >, etc.].

La section « Terminologie employée » donne des exemples de cette pratique de la définition.

La définition d'un concept est généralement élaborée dans le cadre d'un domaine particulier. Il est bon de rappeler ce cadre, en préalable à la définition.

4.7 Développer la description du concept

La définition d'un concept se réduisant à ses caractères nécessaires et suffisants, elle peut être assortie d'une description complémentaire. Ainsi il peut y avoir utilité à compléter la définition par un système de notes. Ces notes peuvent être de nature technique, juridique ou linguistique.

5. Résultats produits

5.1 Produit

Le procédé « Définir un terme ou une expression » produit un résultat très simple : la définition. Soyons plus précis ! Le produit contient :

- la définition elle-même, obéissant aux critères donnés ci-dessous (souvent une seule ligne) ;
- la description qui la complète et dans laquelle le public retrouvera la complexité et la richesse qu'il imagine derrière le terme ;
- une éventuelle représentation graphique issue de l'analyse componentielle ;
- le compte rendu d'analyse des usages ;
- éventuellement, les comptes rendus des séances de travail sur la terminologie, quand la définition du terme est discutée en groupe²² ;
- la liste des références exploitées, complétée éventuellement avec les critiques faites aux définitions qui ont pu être trouvées.

Certes, ce qui compte surtout, c'est la définition elle-même. Toutefois, on aurait tort de négliger les matériaux qui l'accompagnent. Ce serait prendre plusieurs risques :

- La définition peut être incomprise ou rejetée, la simplicité pouvant être ressentie comme vexante (pourquoi la définition est-elle si courte ? On n'y retrouve pas telle acception ou tel présupposé que l'on met généralement derrière le terme...).

²¹ Le modélisateur reconnaît ici la technique de la classification, avec la reconnaissance des classes et des sous-classes qu'il organise en arborescences (les arbres d'héritage).

²² Notons que l'application des procédés terminologiques rend ces séances de travail beaucoup plus efficaces. Leur compte rendu s'allège dans la mesure où le contenu des échanges a pu se distribuer dans les formes décrites ici.

- Quand on aura perdu la mémoire de ce travail terminologique, il faudra de nouveau argumenter la définition ou l'abandonner et recommencer.
- Les intervenants, notamment modélisateurs, qui exploiteront le dictionnaire dans le futur, auront bien besoin d'éclaircissements sur la signification. L'analyse componentielle peut leur fournir une première trame pour la structure du modèle. L'étude des usages et des groupes de locuteurs peut donner des indications utiles pour la modélisation pragmatique...

En conclusion, selon l'effort consenti, c'est un véritable dossier qui peut accompagner une définition.

5.2 Critères qualité d'une bonne définition

Quels sont les critères d'une bonne définition ? Le tableau suivant rassemble quelques critères et recommandations pour produire de « bonnes » définitions.

Figure 14a_3. Recommandations pour appliquer le procédé de définition

Qualité recherchée	Recommandation	Commentaire
Adéquation et exactitude	« Une bonne définition doit correspondre, selon la formule consacrée, à <i>tout le défini</i> — ce qui la rend adéquate —, et <i>seulement au défini</i> — ce qui la rend exacte. » ²³	La définition doit se vérifier dans tous les objets ou manifestations visés par son concept et uniquement à ceux-là (l'intension doit correspondre strictement à l'extension).
Concision	La définition doit être aussi courte que possible, tout en délimitant le concept visé ²⁴ . Ne pas confondre définition et description.	Une phrase doit suffire ; même pas une phrase : un prédicat ²⁵ .
Lisibilité	Dans la mesure du possible, la définition utilise des mots courants, susceptibles d'être compris par le plus grand nombre. Quand le terme est d'usage commun, on privilégiera les définitions données par les bons dictionnaires de la langue courante.	Beaucoup de concepts prétendument spécialisés ont une histoire et une réalité linguistique en dehors du champ des spécialistes. Ce peut être une bonne hygiène que de s'y tenir.
Autonomie	Dans la mesure du possible, la définition se suffit à elle-même, étant supposé que tous ses termes sont non ambigus et compris par tous.	La limite de ce précepte est le critère de simplicité : il conduit à donner la définition d'un concept dérivé en se référant à son concept générique et en y ajoutant les traits spécifiques. La définition du terme spécifique dépend donc d'une autre, au moins, celle du terme générique.
Simplicité	La simplicité s'obtient comme un compromis entre les préceptes précédents.	Une définition simple devrait être à la fois courte (concision), autosuffisante (autonomie) et utiliser des mots courants (lisibilité). Cette alliance est rarement réalisable. Il faut souvent renoncer à l'autonomie et introduire des termes spécialisés, définis ailleurs.
Cohérence	La définition ne doit pas introduire de contradiction en elle-même, ni avec les définitions des termes qui la composent.	Cette propriété intervient dans un ensemble de définitions. Se référer au procédé « Élaborer un thesaurus ».

²³ In [REY].

²⁴ Encore une application du rasoir d'Ockham.

²⁵ Voir les exemples donnés dans la section 2, « Terminologie employée dans le procédé ».

Qualité recherchée	Recommandation	Commentaire
Triangulation	Savoir laquelle des trois approches de définition on utilise et s'y tenir.	La définition peut exprimer l'être de la chose, ce qu'elle est ; ou sa fonction, ce qu'elle fait ; ou son devenir, d'où elle vient, ce qu'elle devient ²⁶ . Il est aussi possible de les utiliser toutes les trois pour le même terme.

6. Outillage du procédé

6.1 Aide à la définition

Le premier des outils est l'irremplaçable dictionnaire, qu'il soit sous forme papier, électronique ou en ligne. On le choisira en fonction du domaine et de la spécialisation du terme à définir. Dans tous les cas, le dictionnaire de la langue courante est un allié précieux.

Dans les domaines spécialisés, on recherchera les standards : standards de vocabulaire (ex. ISO) ou standards d'application, qui contiennent presque toujours des définitions. Ces définitions sont clairement identifiées dans le sommaire type des normes.

Bien que ces sources n'appliquent pas forcément les préceptes qui conduisent à une bonne définition, elles fournissent des entrées très utiles.

En ce qui concerne l'analyse des usages terminologiques, l'étude des forums en ligne est particulièrement enrichissante. Signe d'une discipline jeune ou en construction, le forum s'embrase régulièrement justement à partir d'une demande de définition.

6.2 Construction des réseaux de termes

Avant de commencer un travail terminologique d'une certaine ampleur, il est nécessaire de disposer d'une solution pour relier les termes entre eux. Les réseaux de termes peuvent vite devenir difficiles à maîtriser. L'outillage approprié est le même qui servira à élaborer le thesaurus²⁷.

6.3 Aide à la représentation

Les outils pour dictionnaires sont évoqués dans les autres procédés terminologiques.

À l'échelle d'une définition (celle du présent procédé), on a besoin, parfois, de représenter le réseau sémantique lors de l'analyse componentielle (action décrite au § 4.5).

7. Approfondissements

7.1 Correspondances avec d'autres référentiels

Voir les normes de la série ISO 704 (2000) : « Travail terminologique ».

²⁶ « La définition est une triangulation », nous dit Jean-Louis LE MOIGNE dans [LEMOIGNE], p. 63. Ce tripôle Être-Faire-Devenir fournit les dimensions de la modélisation dans Praxeme. Tout exercice de modélisation, s'il se veut complet, doit couvrir la modélisation structurelle (ou ontologique), la modélisation fonctionnelle et la modélisation contractuelle (ou génétique).

²⁷ Voir le procédé PxPCD-14f.

7.2 Bibliographie pratique

Figure 14a_4. Conseils de lecture

Code utilisé dans cette fiche	Titre, édition	Auteur	Commentaire
[DEPECKER]	<i>Entre signe et concept – Éléments de terminologie générale</i> , Presses Sorbonne Nouvelle, 2003	Loïc DEPECKER	
	<i>L'invention de la langue – Le choix des mots nouveaux</i> , Armand Colin - Larousse 2001	Loïc DEPECKER	Ouvrage fondamental pour tout savoir du travail des terminologues et des commissions de terminologie
[DUCROT-TODOROV]	<i>Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage</i> Points Seuil	Oswald DUCROT, Tzvetan TODOROV	
[ECO]	<i>Le signe</i> Éditions Labor	Umberto ECO	
[LEMOIGNE]	<i>La théorie du système général – Théorie de la modélisation</i> , Puf, 1977, 2 ^{ème} éd. 1984	Jean-Louis LE MOIGNE	Le fondement de nos fondements !
[REY]	<i>Préface du Grand Robert de la langue française, deuxième édition</i> , 2001	Alain REY	Éclaircissements sur le travail du lexicographe.
[ROBERT]	Dictionnaire le Grand Robert		
[SCHOTT]	<i>Approches de la linguistique</i> , Nathan 1994	Véronique SCHOTT-BOURGET	Introduction très accessible et efficace au domaine de la linguistique – plus vaste que ce qui est traité ici

7.3 Exemples de travers observés dans les définitions

a. Exemple 1 : « système d'information »

Définition de « système d'information » : « le terme système d'information, ou SI, est un ensemble organisé de ressources tels que le personnel, les données, les procédures mises en place, le matériel ou les logiciels. »²⁸

Critique :

- D'abord « système d'information » n'est pas un terme, mais une expression.
- Ensuite, cette expression n'est pas un ensemble de ressources, mais *désigne* cet ensemble.
- Enfin, cette définition par énumération (incomplète) peine à rendre l'unité du concept. D'ailleurs, elle pourrait aussi bien s'appliquer à la notion d'entreprise.

Une grande partie des difficultés que nous rencontrons pour définir « système d'information » provient du fait qu'il s'agit d'un artefact et d'une notion artificielle créée de toute pièce, coincée entre deux autres notions plus immédiates : l'entreprise, d'un côté, le système informatique, de l'autre.

²⁸ Trouvé dans Optimind, dossier sur les SI.

7.4 La triple approche de définition : un exemple

Dans le contexte spécialisé de l'informatique, une approche de conception nommée SOA (pour *Service Oriented Architecture*) s'est constituée sur un usage métaphorique du terme « service ». Pris dans ce contexte, on peut définir le service de trois façons :

1. Définition ontologique (l'être) : « un service est le grain élémentaire du système informatique ». Pour rendre plus clairs ce concept et ses implications, la description l'oppose à d'autres façons de faire.
2. Définition fonctionnelle (le faire) : « seul moyen d'obtenir du système une information, une action ou une transformation ». La description complète cette définition en attirant l'attention sur ses conséquences pratiques : certaines manipulations deviennent interdites.
3. Définition génétique (le devenir) : « les services dérivent des modèles des objets et des activités, selon des règles précises ; ils sont traduits sous la forme de composants logiciels ».

Index

analyse componentielle, 9, 11, 12
aspect intentionnel, 6
autonomie, 13
champ sémantique, 9
champ terminologique, 9
client, 5
cohérence, 13
concision, 13
décrire, 8
définir, 8
dénomination, 8
expression, 8
langage commun, 5
lexème, 7
lisibilité, 13
méta-langage, 5
modélisation, 6
outil, 14

posture, 6
prospect, 5
qualité, 13
recommandations, 13
représentation, 12, 14
réseau sémantique, 9
semantic feature, 9
sème, 9
simplicité, 13
terme, 7
terminologie, 9
terminologue, 10
thesaurus, 6
trait sémantique, 9
triangulation, 14
usage, 9, 11
vocabulaire, 5, 6

Table analytique

1. CONTEXTE D'APPLICATION DU PROCÉDÉ.....	3
1.1 Objet du procédé.....	3
a. But et motivation.....	3
b. Défauts qui affectent les définitions.....	3
c. Valeur apportée par le procédé.....	5
1.2 Situations d'usage.....	5
1.3 Positionnement dans la méthode.....	6
a. Place dans le cadre de référence.....	6
b. Relations avec d'autres procédés.....	6
c. Posture.....	6
1.4 Conditions à respecter.....	6
2. TERMINOLOGIE EMPLOYÉE DANS CE DOCUMENT.....	7
2.1 Terme, expression, lexème, dénomination, dénotation.....	7
a. Le terme comme signe.....	7
b. Le terme dans la terminologie.....	7
c. Les groupes de termes.....	8
d. En pratique.....	8
2.2 Définition, définir.....	8
2.3 Description, décrire.....	8
2.4 Sème, sémantique lexicale, analyse componentielle.....	9
2.5 Usage, connotation.....	9
2.6 Champ sémantique, champ lexical.....	9
2.7 Terminologie.....	9
3. COMPÉTENCES REQUISES.....	10
3.1 Compétences pour bien définir.....	10
3.2 Compétences complémentaires.....	10
4. MODE OPÉRATOIRE.....	10
4.1 Identifier et extraire les termes.....	10
4.2 Analyser la demande de définition et ses enjeux.....	10
4.3 Observer les usages du terme ou de l'expression à définir.....	11
4.4 Faire le point sur les définitions disponibles.....	11
4.5 Mener l'analyse componentielle.....	11
4.6 Proposer une définition.....	11
4.7 Développer la description du concept.....	12
5. RÉSULTATS PRODUITS.....	12
5.1 Produit.....	12
5.2 Critères qualité d'une bonne définition.....	13
6. OUTILLAGE DU PROCÉDÉ.....	14
6.1 Aide à la définition.....	14
6.2 Construction des réseaux de termes.....	14
6.3 Aide à la représentation.....	14
7. APPROFONDISSEMENTS.....	14
7.1 Correspondances avec d'autres référentiels.....	14
7.2 Bibliographie pratique.....	15
7.3 Exemples de travers observés dans les définitions.....	15
a. Exemple 1 : « système d'information ».....	15
7.4 La triple approche de définition : un exemple.....	16